



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION RECHERCHE

- SEANCE DU 24 OCTOBRE 2013 -

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, M. FRANCE, M. GRANDJEAT, Mme ONG VAN CUNG, M. PERNOT, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, M. LASTECOUCERES, Mme MARACHE, Mme SENEGES, Mme DUCOURNEAU, M. SAILLANT, M. SELVA.

Etaient représentés : Mme GOMEZ-VIDAL, M. LE BLANC, M. REVAUGER, Mme VIERA, Mme MARIUS, M. BRUN, M. GORGUES, Mme PINEDE, Mme SHOCHI, M. De LA FUENTE, Mme DUTHU, M. RIGOLLET.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

Monsieur JOURDAN ouvre la séance à 14H20.

I - EXAMENS DU BUDGET DE LA RECHERCHE POUR 2014

Le Président rappelle que le CA délibère sur l'enveloppe globale attribuée à la recherche. Il traite de la stratégie propre à l'établissement, comme la mutualisation de certaines dépenses ou l'enveloppe PSE, elle-même distincte de la dotation globale des équipes. Le CA du 25 octobre ne viendra pas interférer sur le vote de la C.R. d'aujourd'hui.

La décision de la C.R. est définitive, conformément au changement introduit par la loi du 22 juillet 2013. Le budget 2014 doit être transféré au Rectorat vers le 20 novembre 2013 et arrêté par le CA du 20 décembre.

En 2013, nous avons dû geler 400 000 €. Cette année, le gel sera de 400 000 à 600 000 €.

Ce gel de crédit supplémentaire de 200 000 € entraînera des mesures prises en conséquence :

- Gel de poste d'EC et BIATSS au sens des postes Fioraso. Nous attendons le chiffre fin octobre début novembre sur les 4000 postes restants.
- Réduction d'ETP au nombre de 4 depuis la rentrée.
- Gel de 10 % de nos dépenses de fonctionnement. Tous les services sont concernés, sauf dépenses incompressibles (ex : amortissement)
- Réduction de 4000 heures de notre offre de formation. Une commission master recherche indépendante a été organisée, sans membre de l'équipe présidentielle. Cette



commission est d'autant plus importante que nos Masters recherche sont à la fois Recherche et Enseignement.

M. REVAUGER demande si la répartition des moyens PSE/Equipes est du ressort du CS.

Le Président répond que le CA a déjà délibéré à ce sujet. Actuellement on est entre deux systèmes et l'année prochaine les choses seront faites différemment pour que le CA soit réduit à définir la stratégie politique (rôle prospectif).

L'avantage du conseil académique sera de pouvoir délibérer plus globalement à la fois sur la recherche et la formation.

M. PERNOT précise que l'enveloppe globale de la dotation aux équipes de recherche n'est réduite que de 9 %. Enveloppe à laquelle il faudra rajouter aussi une partie du préciput des ANR. La discussion d'aujourd'hui portera sur la répartition de l'enveloppe dédiée aux équipes.

Le modèle critiqué par les directeurs des équipes n'a pas été changé, car il est impossible de satisfaire tout le monde en temps de crise.

Il annonce qu'il y aura un vote à bulletin secret sur la proposition de répartition.

Il présente les 3 critères liés au modèle de répartition avec leur pondération :

- Taux de soutenance (lissage sur 3 ans des doctorats soutenus rapporté au nombre de doctorants) : 10 %
- Nombre de producteurs : 70 %
- Rétrovisseur (moyenne des dépenses sur les 3 exercices précédents) : 10 %

On a souhaité réduire les écarts produits par le modèle en écrêtant. Cet écrêtage qui permet de modérer les effets du modèle sur l'année considérée conduit cependant de fait à étaler dans le temps les réductions et les augmentations.

L'écrêtage proposé va de - 24 % à + 3 %.

C'est un modèle de répartition dans le cadre contraint d'une diminution budgétaire de 9 %.

Cette année, c'est surtout le critère du poids de l'équipe qui prime (nombre de producteurs).

Il s'agit d'une vision extrêmement partielle car chaque équipe a d'autres entrées d'argent.

L'informatique recherche est par exemple aussi une autre ressource. Les hébergements ne sont pas comptés. La masse salariale, l'apport du CNRS, les contrats ANR, Région, les allocations de recherche etc., ne le sont pas d'avantage. Le système centralisé vers lequel on devrait tendre n'est pas encore effectif.

Le PRÉSIDENT souligne la complexité du financement de la recherche. Pour certaines équipes la dotation Bordeaux 3 est largement majoritaire, alors que pour d'autres ce n'est qu'une partie. Les équipes n'ont pas du tout les mêmes charges. Il faut essayer de trouver un équilibre sur l'évolution des critères. L'effet « rétrovisseur » a été réduit pour moins tenir compte de l'historique et plus de l'évaluation de l'AERES. L'année dernière un débat a eu lieu sur la pertinence de continuer à appliquer le modèle. Pour des raisons de cohérence on a préféré proposer de continuer sur le même principe.

Il pense que l'on est arrivé à un moment où les critères vont être stabilisés ; ce qui n'est pas sans créer quelques difficultés à certaines équipes.

M. GORGUES estime qu'Ausonius a fait le plongeon cette année, mais qu'il reste quand même dans une position favorable. Cependant Ausonius, comme toutes les équipes d'archéologie, a un grand nombre de personnels hors université (Culture, CNRS, etc). Or seuls les EC sont évalués à travers ce modèle.



M. PERNOT dit y avoir réfléchi car lui-même n'est pas compté comme produisant. On a demandé la poursuite de l'enquête sur les producteurs avec un élargissement aux autres personnels (les contractuels, les doctorants, les émérites...).

M. SELVA demande comment est calculée la moyenne des dépenses ?

Mme DELERIS répond que seules les dépenses de fonctionnement et hors contrats ont été prises en compte.

M. REVAUGER estime qu'il serait paradoxal que la Commission Recherche ne puisse pas donner un avis sur le montant de l'enveloppe pour les équipes.

Le PRESIDENT estime qu'il faut expérimenter dans l'avenir et inventer des procédures pour arriver à fixer ces enveloppes.

M. PERNOT rappelle que sur cette enveloppe les EC ont reçu un appel à déposer des dossiers, notamment sur les 4 axes et les blancs et qu'il n'y a aucune répartition préalable entre les deux. Le Labex n'est pas exclu de la présentation de dossiers.

M. FRANCE regrette qu'il n'y ait pas une diminution de 10 % pour tous, car dans le modèle proposé, une partie du personnel aidé n'est pas pris en compte et le dynamisme des EC n'est pas non plus considéré.

Le PRESIDENT précise que la dotation Ausonius passe intégralement dans le fonctionnement, ce qui n'est pas le cas pour les autres équipes. Pour le dynamisme, il reconnaît le problème, mais il y a aussi les apports CNRS, les m2, les personnels etc. On a donc affaire à des situations très différentes. Il faut réintégrer des dépenses de personnels et d'affranchissement qui sont pour les autres équipes mutualisées et creuser cette piste. L'arbitrage se fera au dépend des autres secteurs de notre activité. La situation d'Ausonius est également liée au choix de conserver les presses dispersées.

M. FRANCE reconnaît que le rassemblement des presses est peut-être une idée séduisante, mais on s'aperçoit que chacun fonctionne très bien séparément et il vaut donc mieux rester en l'état.

M. SAILLANT relève une absence de tout ce qui relève de la valorisation dans le montant global de la recherche.

M. PERNOT estime qu'il faut faire évoluer le vocabulaire. Nous parlons maintenant d'ingénierie de projet de recherche et de valorisation économique dont la part est désormais plus réduite car la SATT, avec laquelle nous sommes en négociation pour le paiement d'une cotisation, nous est imposée en tant qu'interlocuteur. La valorisation sera incluse dans les demandes de contrats et il faudra avoir un débat sur ce sujet. La publication, qui reste la valorisation traditionnelle de notre recherche en SHS, est subventionnée sur l'enveloppe PSE.

M. SAILLANT rappelle que l'AERES a une conception de la valorisation plus large et prend en compte les actions orientées vers la société civile.

M. LASTECOUCERES ne remet pas en cause la qualité des critères appliqués. Le vrai problème pour lui est l'évaluation globale du budget total des équipes. Une réflexion en ce sens pourrait être menée par la Commission Recherche pour parvenir à une justice comptable.

Le PRESIDENT souligne la difficulté à estimer les revenus globaux et à se donner des critères propres, hors environnement. On a évoqué aussi à demi-mot les coûts complets qui pourraient être pris en compte. Si c'était le cas, on verrait alors que cette enveloppe dédiée aux équipes est une partie infime de leur budget réel.

M. PERNOT confirme que la réponse n'est pas simple. Il faudrait considérer aussi ce que l'on appelle « la masse salariale environnementée ».

M. FIGEAC estime que faire varier tous les ans la dotation n'est pas une bonne solution. L'année dernière nous étions arrivés à une sorte d'équilibre. L'équipe a un programme sur 5 ans et il est difficile de tenir si les budgets sont modifiés tous les ans. D'autres établissements opèrent autrement.

Il rappelle que le budget du CEMMC a été diminué l'année dernière de 7 % et qu'il est à nouveau ponctionné de 13 %.

Il s'agit certes d'une petite équipe, mais très dynamique : le nombre de chercheurs est en hausse (4 de plus cette année et tous producteurs), et le budget a été intégralement consommé l'année dernière.

En ce qui concerne le critère des thèses, nous avons en histoire un certain nombre de thésards qui prennent du temps pour rédiger leur thèse car ils sont dans l'enseignement du second degré. Enfin, l'équipe a toujours eu une politique d'ouverture et a aidé financièrement l'Ecole doctorale.

Il regrette par ailleurs que la manifestation des Transverses soit rétablie en 2014.

M. GRANDJEAT souhaite que le débat se recentre sur le modèle. Beaucoup de directeurs d'équipe doivent avoir le même sentiment, mais ils ne sont pas à la Commission Recherche pour pouvoir l'exprimer. Dans ce modèle, les transverses sont-elles dans les moyens mutualisés ?

M. PERNOT précise que le budget des Nouvelles Transverses sera très limité et pris sur la PSE. La publication 2011 est sous presse. La décision a été prise avec retard mais on y travaille actuellement.

M. GRANDJEAT souhaite deux votes séparés : l'un sur l'enveloppe globale et l'autre sur la répartition. Cela permettra de dénoncer le montant global et de se prononcer sur la répartition.

Le PRESIDENT rappelle que l'on est dans le cadre de la loi ESR de juillet : l'enveloppe globale est du domaine du CA et la distribution des moyens aux équipes appartient à la Commission Recherche. Celui-ci peut s'exprimer sur le montant de l'enveloppe, mais ne peut pas voter. Il peut cependant y avoir une motion. Le CA s'est déjà prononcé et une motion est remontée au Ministère. La motion ne portait pas sur le montant de l'enveloppe Recherche car cette répartition relève du CA

M. GRANDJEAT propose d'abonder la motion du CA en protestant contre les effets de la baisse de la dotation générale sur la dotation de la recherche.

Le président confirme que le mot « recherche » est bien cité dans la motion du CA. Il rappelle qu'il a lui-même été un des 17 signataires de la motion de la CPU qui est en train d'être réécrite et de devenir la motion générale de la CNU.

La CPU cherche à ne pas heurter le Ministère mais à peser sur Bercy.

M. DUVERGER demande pourquoi il n'y a pas eu de consultation sur la répartition de l'enveloppe globale recherche. Il souhaite également connaître le but du critère portant sur les taux de soutenance.

Le PRESIDENT rappelle que les universités sont dans une période de transition durant laquelle elles se trouvent dans l'entre deux. L'application de la loi ESR ne sera complète que pour le prochain exercice budgétaire. Il précise que la répartition induite par le modèle a été présentée à la conférence des directeurs des UFR et des équipes.

M. DUVERGER fait remarquer que les doctorants ne sont pas présents à ces réunions.

Le PRESIDENT répond que l'établissement a mis en place une commission des statuts qui a tout à écrire. Il est prévu dans la loi des conférences des composantes.

M. PERNOT souligne que Le VP recherche fait son possible pour que les doctorats soient un critère du modèle et le poids de ce critère a été augmenté cette année. Dans le budget de l'ED, 30 000 € ont été prévus pour les événements dont les bourses mobilité (cette part a été maintenue et ne subira donc pas la baisse générale) et 95 000 € pour les soutenances.

Le PRESIDENT propose de voter à bulletin secret, pour ou contre la répartition des dotations des équipes de recherche telle que présentée après application du modèle et écrêtage.

Votants :	32
Abstention :	0
Blanc/nul :	5
Contre :	6
Pour :	21

➔ ***La Commission Recherche approuve la répartition des dotations des équipes de recherche telle que proposée.***

II - ADOPTION DES PV DU 25 AVRIL ET DU 11 JUILLET 2013

Votants :	32
Abstention :	0
Blanc/nul :	0
Contre :	0
Pour :	32

➔ ***La Commission Recherche adopte à l'unanimité les procès-verbaux des 25 avril et 11 juillet 2013.***

III – QUESTIONS DIVERSES

Suite au changement de nom de l'établissement, Il est demandé quelle est désormais la nouvelle signature de l'université.

Le PRESIDENT répond qu'il faudra utiliser les termes « Université Bordeaux Montaigne ».

La révision de toute l'identité visuelle n'a pas été retenue car ce changement coûterait trop cher. On fera à moindre frais.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président

Jean-Paul JOURDAN